



Fonds d'engagement culturel local en Tunisie 2020

Appel « Entreprises Culturelles »

Proposition de projet en vue de l'octroi
d'une subvention

LIGNES DIRECTRICES

Note

Cet appel ainsi que les dossiers de candidature sont publiés et recevables en deux langues : Français et Arabe. En cas de conflit entre les deux versions des lignes directrices, la version française fait foi.

Veillez lire attentivement toutes les parties de ce guide avant de remplir votre dossier de candidature. Les lignes directrices contiennent des renseignements essentiels pour vous permettre de décider si vous êtes éligible à présenter une demande, pour savoir quel type d'activités peut être financé et pour être en mesure de remplir correctement le formulaire de candidature.

Contact

Si vous avez encore des questions après avoir lu attentivement ce guide, contactez :
info@tfanen.org

Table des matières

Section 1: Objectifs de l'action	3
1.1 Contexte général	3
1.2 Objectifs de Tfanen - Tunisie Créative.....	3
1.3 Objectifs spécifiques du fonds d'engagement culturel local en Tunisie	4
1.4 Aspects financiers.....	5
Section 2: Soumission d'une candidature	7
2.1: Cadre général	7
2.2: Critères d'éligibilité	7
Section 3: Evaluation des dossiers: Dossier complet	9
Section 4 : Accusé de réception et informations	10
4.1 Si votre dossier n'est pas retenu:	10
4.2 Si votre dossier est retenu:.....	11
4.3. Contrat/Convention	11
Section 5 : FAQ	11

Section 1: Objectifs de l'action

1.1 Contexte général

Le projet d'appui au renforcement du secteur culturel tunisien (**Tfanen - Tunisie Créative**) s'inscrit dans le cadre du programme d'appui au secteur de la culture en Tunisie (PACT) de l'Union Européenne (UE) avec le gouvernement Tunisien, qui vise à soutenir la redéfinition de la politique culturelle (axe 1) et la restructuration du secteur culturel (axe 2) dans le contexte de la nouvelle gouvernance que connaît la Tunisie d'aujourd'hui. Un budget total de 9.7 millions d'euros a été alloué pour la mise en œuvre de ce programme bilatéral sur la période 2016-2021 et pour toutes les activités du programme.

Le premier axe du programme est mis en œuvre notamment à travers un contrat de jumelage institutionnel entre le Ministère des Affaires Culturelles tunisien (MAC) et des Ministères de la Culture des Etats membres de l'UE.

Le deuxième axe, matérialisé dans le projet **Tfanen - Tunisie Créative**, est mis en œuvre par le British Council, pour le compte et avec la collaboration du réseau EUNIC (European Union National Institutes for Culture).

Les deux axes travaillent en étroite collaboration, sous la coordination du Ministère des affaires culturelles Tunisien afin de garantir un impact durable sur le secteur culturel en Tunisie.

1.2 Objectifs de Tfanen - Tunisie Créative

Dans un contexte de décentralisation institutionnelle et de généralisation de la participation citoyenne, le projet d'appui au renforcement du secteur culturel tunisien (**Tfanen - Tunisie Créative**) a pour ambition de contribuer sur le long terme à la consolidation de la démocratie et à la prospérité économique en Tunisie, en œuvrant pour que la culture participe de la cohésion sociale aux niveaux local, régional et national.

Les deux objectifs spécifiques du programme **Tfanen - Tunisie Créative** sont :

- Promouvoir la diversité culturelle tunisienne et l'accès à la culture, à l'échelon local, national et international ;
- Soutenir la liberté d'expression et de création notamment des jeunes générations et encourager la professionnalisation des métiers de la culture.

Tfanen - Tunisie Créative vise à accroître l'attrait et l'accès à la culture de tous et pour tous, ainsi qu'à promouvoir de nouvelles actions et productions, stimuler la créativité et permettre l'émergence de nouvelles générations d'artistes. Il s'agit de renforcer l'approche collaborative locale et de contribuer à l'émergence d'un écosystème culturel et social au sein duquel tous les acteurs (citoyens, société civile, secteur privé et institutions publiques) ont leur place et sont impliqués activement. Ceci passera par une amélioration de la coordination entre les différents domaines et initiatives, institutions et acteurs. Un processus de renforcement des

capacités locales en matière de sensibilisation culturelle et sociale, créativité, gestion culturelle et entrepreneuriat culturel sera initié à cet effet.

Tfanen - Tunisie Créative veut également permettre aux publics tunisiens, et en particulier aux jeunes, de participer et de bénéficier d'une culture fondée sur des valeurs et composantes locales, régionales et nationales, dans le processus de démocratisation de la société tunisienne.

En vue de réaliser les objectifs précités, et en conformité avec la politique de soutien de l'UE au développement de la société civile et du secteur culturel en Tunisie, le projet est mis en œuvre à travers des programmes de subventions alloués à des actions et complétés par des activités d'accompagnement/assistance technique/coaching pour assister (avant-pendant-après) les projets sélectionnés et leur bénéficiaires dans la réalisation de leurs projets.

Les programmes de subventions ont pour ambition de répondre aux besoins du secteur culturel tunisien indépendant, d'opérateurs culturels, de la société civile au sens large, et d'artistes à titre individuel. Dans une optique de développement et de structuration du secteur, d'appui à la décentralisation et aux partenariats public-privé, ils apportent également un appui à la création de nouveaux réseaux, et au renforcement des initiatives ou réseaux existants. Cet accompagnement actif renforcera concrètement les capacités du secteur dans son ensemble et palliera ainsi aux défis d'accessibilité, de participation, d'inclusion et de collaboration.

Tfanen - Tunisie Créative, en accord avec les objectifs du PACT (Programme d'Appui au secteur de la culture en Tunisie), s'intéresse à tous les secteurs de la culture au sens large pour représenter la diversité du secteur:

- Les Arts dramatiques,
- Le Livre et l'édition,
- Les Arts plastiques
- Les Arts scéniques, danse, théâtre,
- La Musique,
- Le Patrimoine matériel et immatériel,
- Les nouvelles formes d'expression artistiques (notamment liées au développement du numérique et ses supports)
- Le Cinéma et l'audiovisuel,
- Le Tourisme culturel,
- Autres

Une attention particulière sera accordée aux projets structurants et mis en œuvre dans les régions, ayant pour bénéficiaires les jeunes et les femmes.

1.3 Objectifs spécifiques du fonds d'engagement culturel local en Tunisie

Le fonds d'engagement culturel local en Tunisie est l'un des fonds de subvention de **Tfanen - Tunisie Créative**. Ce fonds s'adresse à tous les secteurs de la culture (voir ci-dessus) avec une attention particulière aux secteurs historiquement considérés comme prioritaires par la politique culturelle Tunisienne (édition, cinéma, et arts du spectacle.)

Cet appel du fonds d'engagement culturel local en Tunisie est destiné aux entreprises culturelles. En cohérence avec les Objectifs de Développement Durable des Nations Unies, il cherche à rapprocher la culture des citoyens, et à impulser une approche collaborative locale, au service d'un écosystème économique, culturel et social au sein duquel tous les acteurs (citoyens, société civile, secteur privé et institutions publiques) ont leur place et peuvent contribuer activement.

Le fonds soutiendra des projets ayant un potentiel d'impact en termes de décentralisation et de développement durable de leurs secteurs ou territoires respectifs. Les aspects de structuration, de partenariats opérationnels, de génération de revenus et de durabilité des projets seront particulièrement valorisés.

Les projets proposés devront nécessairement contribuer à un ou plusieurs des objectifs suivants :

- a) Favoriser la diversité sociale et culturelle, la participation citoyenne et l'intégration socio-culturelle des minorités.
- b) Appuyer l'accès à la culture dans les quartiers, les zones rurales, ou les régions reculées.

1.4 Aspects financiers

Aspects généraux

- Une enveloppe budgétaire totale d'environ 14 Millions de TND sera allouée aux subventions sur la durée totale du projet **Tfanen - Tunisie Créative**.
- Elle est ventilée sur des fonds de subvention aux objectifs différents mais complémentaires, et qui sont attribués aux acteurs culturels Tunisiens.

Aspects spécifiques du fonds d'engagement culturel local en Tunisie

- Le fonds d'engagement culturel local en Tunisie interviendra sous forme de subventions sur appel à projets uniquement.
- Sur la période 2019-2020, ce fonds est divisé en deux appels. Le premier a été dédié aux associations et Etablissements Publics à Caractère Non Administratif (EPNA) (publié le 31 Mai 2019) et la deuxième partie, objet du présent appel, est lancé au profit des entreprises culturelles.
- L'enveloppe totale allouée au présent appel du fonds d'engagement culturel local en Tunisie est d'environ 300 000 euros (940 000 TND environ). **Tfanen - Tunisie Créative** se réserve la possibilité de ne pas attribuer tous les fonds disponibles lors de cet appel.

Sur la base d'une étude préliminaire, cette enveloppe est divisée en 3 sous parties. Cette répartition vise à préserver un principe de proportionnalité entre la taille de l'entreprise et les montants demandés.

Taille	Nombre de projets financés*
Entreprises Culturelles ayant un CA moyen sur les deux dernières années inférieur à 30,000 TND	0, Cette catégorie de porteurs n'est pas concernée par cet appel.
Entreprises Culturelles ayant un CA moyen sur les deux dernières années compris entre 30,000 TND et 100,000 TND	0 à 5
Entreprises Culturelles ayant un CA moyen sur les deux dernières années compris entre 100,000 TND et 300,000 TND	0 à 5
Entreprises Culturelles ayant un CA moyen sur les deux dernières années supérieur ou égal à 300,000 TN	0 à 1

*Tfannen – Tunisie Créative se réserve le droit de réviser le nombre de projets financés par catégorie en fonction des résultats de l'appel.

- Toute demande de subvention dans le cadre du présent appel à propositions doit être comprise entre les montants minimum et maximum suivants :
 - Minimum de 30,000 TND par projet
 - Maximum de 300,000 TND par projet

Dans tous les cas de figure, le montant de la subvention demandée pour un projet ne peut dépasser le CA annuel moyen sur les 2 dernières années du demandeur.

Exemples :

- Une entreprise culturelle dont le CA moyen sur les 2 dernières années est de 38,000 TND pourra demander une subvention comprise entre 30,000 TND et 38,000 TND.
 - Une entreprise culturelle dont le CA moyen sur les 2 dernières années est de 128,000 TND pourra demander une subvention comprise entre 30,000 TND et 128,000 TND.
 - Une entreprise culturelle dont le CA moyen sur les 2 dernières années est de 476,000 TND pourra demander une subvention comprise entre 30,000 TND et 300,000 TND.
- Les budgets des demandes de subvention pourront être pris en charge à 100% par le projet **Tfannen - Tunisie Créative**.
 - Le financement final sera alloué en tranches de paiement. La première tranche sera versée suite à l'approbation et à la contractualisation de l'action. Les deuxième et troisième paiements seront tributaires des rapports d'activité et financier soumis et approuvés.
 - La durée des projets retenus sera de 12 mois.

Section 2: Soumission d'une candidature

2.1: Cadre général

Veillez lire attentivement ce document avant de remplir votre demande.

Toutes les candidatures devront être déposées à travers les formulaires en ligne du site www.tfanen.org

Merci d'adresser toutes vos questions à info@tfanen.org

Une réponse aux questions pouvant présenter un intérêt pour les autres demandeurs sera apportée par le projet et regroupée sous forme de « FAQ » (Foire Aux Questions) alignée sur les lignes directrices et le formulaire. Les questions devront être envoyées au plus tard 8 jours avant la date limite de soumission des candidatures, le 04 Mars 2020. Cette FAQ, ainsi que toutes les informations importantes communiquées au cours de la procédure d'évaluation seront publiées en temps utile sur le site <http://www.tfanen.org>

Processus de candidature

Le processus de dépôt des dossiers, d'évaluation et de sélection se fera en deux étapes :

- 1) Soumission d'un dossier complet, évaluation et préselection sur cette base.
- 2) Un concours pendant lequel les candidats préselectionnés, classés en groupes homogènes, présenteront leurs idées de projets et seront évalués.

Calendrier indicatif :

Publication de l'appel à projets	14 Février 2020
Réception des dossiers complets (date limite de soumission)	12 Mars 2020 à Minuit
Annonce de la liste des projets retenus pour le concours	30 Mars 2020 *Date estimative
Concours final	Courant 3eme Semaine d'Avril *Date estimative
Notification d'acceptation/rejet des propositions, discussions/négociations sur les détails des projets, et signature des contrats	A partir de la 4eme Semaine d'Avril.

Ce calendrier pourra être mis à jour par **Tfanen - Tunisie Créative**. Dans ce cas, le calendrier mis à jour sera publié sur le site www.tfanen.org

2.2: Critères d'éligibilité

Demandeur

Le demandeur doit être :

- Une entreprise culturelle légalement créée et établie en Tunisie avec au moins deux (2) années d'existence à la date de publication de cet appel à proposition (14 Février 2020), le registre du commerce faisant foi.

Cas des partenariats

L'un des objectifs principaux de **Tfanen - Tunisie Créative** est de favoriser la constitution et le renforcement de réseaux entre opérateurs culturels de différentes natures (société civile, artistes à titre individuel, secteur public, entreprises du secteur privé, etc.) Les candidatures conjointes regroupant jusqu'à trois organisations qui travaillent conjointement en partenariat (local, régional et national) dans une association/consortium/cluster et ayant des compétences ou des expériences complémentaires sont donc encouragées.

Si vous souhaitez candidater en partenariat, il vous faudra désigner un demandeur qui recevra la subvention et sera officiellement le contractant responsable de la réalisation du projet, qui recevra les fonds, et soumettra des rapports financiers et narratifs (pour information, un rapport intermédiaire et un rapport final seront demandés.)

Les partenariats qui incluent des organismes à but lucratif (p. ex fournissant un appui technique sur l'action ou la gestion de projet) pourront être pris en compte tant qu'il est clair qu'aucun profit ne peut être fait à travers ce projet. Ceci devra être clairement démontré à toutes les étapes du projet.

Dans le cadre d'un partenariat, les partenaires éligibles (en plus du demandeur) sont :

- Des organisations de la société civile ;
- Des institutions publiques (maison de la culture, centre d'art dramatique, maison de jeunes, etc.)
- Des groupes informels (association en cours de constitution, par exemple);
- Des écoles ou universités ;
- Des entreprises du secteur privé, y compris des médias comme des radios privées régionales (tant qu'il est démontré qu'aucun profit n'est réalisé au cours du projet) ;
- Des artistes ou activistes à titre individuel.

Les candidatures conjointes sont limitées à 3 organisations au maximum (un demandeur et un ou deux partenaires.) Un protocole d'accord entre les partenaires sera demandé au moment de la signature du contrat de subvention. Les partenariats incluant au moins un partenaire public sont encouragés.

Les partenaires du demandeur peuvent être tunisiens ou internationaux.

Nombre de demandes et de subventions par demandeur

- Le demandeur ne peut pas soumettre plus d'une candidature dans le cadre du présent appel à propositions.
- Le demandeur peut être en même temps un partenaire dans une autre candidature.

- Un partenaire peut participer à plus d'une candidature dans le cadre du présent appel à propositions.
- Un partenaire peut se voir attribuer plus d'une subvention au titre du présent appel à propositions.

Projets éligibles

Thème :

Les projets doivent répondre aux objectifs spécifiques de ce fonds (voir paragraphe 1.3 de ce document) et faire explicitement référence a/aux objectif(s) choisi(s).

Le projet proposé devrait être dans la continuité des objectifs et de l'engagement de l'entreprise (statuts et/ou initiatives précédentes faisant foi), et sa mise en œuvre doit avoir un intérêt explicite pour le développement de l'entreprise (investissement humain et/ou matériel, marketing/communication, création nouvelle, partenariats stratégiques...)

Durée : 12 mois maximum par projet.

Localisation : L'ensemble du territoire tunisien est concerné, avec une forte priorité donnée aux actions en dehors des grands centres urbains côtiers.

Budget :

Dans une logique de soutenabilité de l'action, les budgets des projets proposés doivent être proportionnels aux chiffres d'affaires des entreprises candidates (voir 1.4 aspects financiers).

La subvention ne peut avoir pour objet ou pour effet de donner lieu à **profit financier** pour le bénéficiaire. Les budgets des projets doivent donc être équilibrés (recettes/dépenses) et correspondre aux activités décrites dans les dossiers soumis. Les dépenses estimées dans les budgets doivent être raisonnables et justifiées, servir à la réalisation des objectifs du projet et des activités à implémenter, survenir durant l'implémentation du projet et doivent pouvoir être prouvées par des documents financiers et comptables identifiables et vérifiables.

Les coûts suivants sont systématiquement inéligibles:

- les dettes et la charge de la dette (intérêts);
- les provisions pour pertes ou dettes futures éventuelles;
- les coûts déclarés par le bénéficiaire(s) et déjà financés par ailleurs ;
- les achats de terrains, d'immeubles ou de véhicules ;
- les pertes de change;
- les crédits à des tiers ;
- le coût des salaires du personnel de l'administration nationale.

Section 3: Evaluation des dossiers : Dossier complet

En premier lieu, une vérification administrative permettra de vérifier que votre organisation et votre dossier sont éligibles, que vous avez répondu à toutes les questions et soumis un dossier complet. Les dossiers incomplets pourront être rejetés sur cette seule base.

Toutes les demandes ayant passé l'étape de la vérification administrative seront ensuite envoyées à des évaluateurs indépendants pour une évaluation technique selon les critères suivants :

#	Critère	Définition	Points
1	Pertinence et valeur ajoutée du projet	Maturité de la réflexion sur les objectifs et l'impact du projet ainsi que sur leur mesure (volonté de procéder méthodiquement au suivi du projet et à l'évaluation de ses résultats.) Pertinence vis-à-vis de l'objectif spécifique du fonds choisi.	/30
2	Qualité du contenu et des activités, y compris de Diffusion et visibilité du projet	Caractère novateur et valeur ajoutée des activités, et, le cas échéant, l'ambition artistique. Intérêt et crédibilité de la proposition sur la communication et la visibilité du projet.	/20
3	Durabilité et gestion des risques	Crédibilité de la proposition quant au potentiel et à la durabilité du projet et de son impact sur la durée. Réflexion sur les risques (internes et externes) et leur anticipation.	/20
5	Proposition financière	Qualité et faisabilité/pertinence du budget, rapport « impact-coût ».	/20
6	Expériences similaires, qualité de l'équipe du projet et pertinence du consortium	CV des membres de l'équipe projet. Expériences similaires et projets référence des organisations candidates. En cas de demande conjointe, crédibilité de la division des tâches au cours du projet et la valeur ajoutée du travail en consortium.	/10
Total			100

Section 4 : Accusé de réception et informations

Chaque soumissionnaire recevra un courrier électronique accusant réception de sa candidature.

4.1 Si votre dossier n'est pas retenu:

Si votre dossier n'est pas retenu, vous recevrez un e-mail vous en informant.

4.2 Si votre dossier est retenu:

Dossier complet

Si votre candidature est retenue à l'étape du dossier complet, l'équipe de **Tfanen - Tunisie Créative** vous contactera en vue d'une réunion de travail pour discuter et éventuellement parfaire certains détails de votre dossier. La signature du contrat de subvention final sera subordonnée à un accord sur les points identifiés lors de cette réunion de travail (budget, détail des activités, etc.) **Tfanen - Tunisie Créative** se réserve le droit d'éventuellement octroyer une subvention au-delà ou en deca des seuils minimum et maximum présentés dans cet appel.

4.3. Contrat/Convention

Tout projet retenu recevra un contrat en bonne et due forme détaillant les conditions générales et particulières de l'action et de ses activités ainsi que ses obligations contractuelles. Cette convention sera conforme à la législation en vigueur en Tunisie.

Section 5 : FAQ

1. *Qu'est-ce qu'un partenariat/un partenaire?*

Les partenariats sont vivement encouragés par Tfanen - Tunisie Créative.

Un partenariat est une situation dans laquelle deux ou trois organisations mettent formellement en commun leurs ressources et leur savoir-faire afin d'exécuter un projet. Un partenariat est composé d'un demandeur et d'un ou deux partenaires. Le demandeur recevra la subvention et sera officiellement le contractant responsable de la réalisation du projet. Les partenaires d'un projet peuvent être impliqués dans son exécution et/ou bénéficiaires d'une partie ou de l'ensemble des résultats des activités du projet.

2. *Le financement du programme Tfanen – Tunisie Créative doit-il être exclusif ou bien est-il possible de bénéficier d'autres fonds, notamment quand le montant nécessaire pour le projet dépasse le montant fixé par l'appel?*

Les budgets des projets doivent être équilibrés (recettes/dépenses). Par conséquent, l'implication d'autres bailleurs de fonds sera possible si et seulement si elle est formellement confirmée (contrat signé) à la date de la soumission du budget final. Pour rappel, le budget final est l'une des pièces constitutives du dossier complet.

En cas de co-financement, le bénéficiaire sera tenu de rendre compte à Tfanen - Tunisie Créative sur l'ensemble des dépenses et activités, y compris sur celles financées par un autre bailleur de fonds.

Ce co-financement pourra aussi provenir d'un des instituts culturels du réseau EUNIC Tunisie et le soutien de l'une de ces institutions est compatible avec celui du programme Tfanen - Tunisie créative.

3. Est-ce que le fonds peut couvrir l'achat de matériel, qui pourrait rester propriété des porteurs de projet, et leur servir après la fin du projet? Les dépenses administratives telles que le loyer ou les salaires sont-elles couvertes par le fonds?

Oui, à la condition que ces dépenses administratives/l'achat de ce matériel répondent aux critères d'éligibilité des dépenses. Toutes les dépenses doivent être raisonnables et justifiées, servir à la réalisation des objectifs du projet et des activités à implémenter, survenir durant l'implémentation du projet et doivent pouvoir être prouvées par des documents financiers et comptables identifiables et vérifiables.

4. Est-il possible pour un projet d'impliquer des participants/experts/bénéficiaires étrangers?

Les organisations étrangères sont éligibles en tant que partenaires sur les projets, il est donc possible d'impliquer des participants et experts étrangers dans les projets. En revanche, les bénéficiaires des projets soutenus dans le cadre du fonds d'engagement culturel local en Tunisie doivent être Tunisiens. Le coût d'un éventuel partenariat avec une institution étrangère sera étudié attentivement pour que l'essentiel du budget soit à disposition de la Tunisie et des Tunisiens.

5. Les subventions seront-elles versées en euros ou en dinars?

Les subventions seront versées en dinars sur le compte du demandeur (qui est nécessairement une organisation tunisienne) et ce en plusieurs tranches de financement.